



École L'Arpège

649, rue Saint-Joseph

Sainte-Julie, Québec, J3E 1W8

Téléphone : 450-645-2344 Télécopie : 450-649-6180

Valeurs à l'école : Collaboration, Respect, Engagement

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Destinataire : Membres du Conseil d'établissement

Date : Mercredi 18 mai 2022, 17h00
Classe de madame Ariane

Objet : Conseil d'établissement



PROCÈS-VERBAL

	ÉTAIENT PRÉSENTS <i>Dominique Coulombe, parent</i> <i>Karine Darveau, parent</i> <i>Caroline Houlé, parent</i> <i>Avril Hamel-Jolette, parent</i> <i>Myriam Jodoin, technicienne du service de garde</i> <i>Luce Vadnais, enseignante</i> <i>William Provost-Micheletti, enseignant</i> <i>Ariane Thibault, enseignante</i>	ÉTAIENT ABSENTS
	PARTICIPAIT ÉGALEMENT <i>Gabriel Duquette, directeur</i>	
	PUBLIC <i>Aucun public</i>	
CÉ #18-05-2022-01	1. Ouverture de la séance : mot de bienvenue et présentation des membres 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance <i>Dominique Coulombe et Gabriel Duquette accueillent les membres, constatent le quorum et ouvrent la séance.</i> 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour <i>L'ordre du jour est lu par Dominique Coulombe. Aucun ajout n'est proposé.</i> EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Karine Darveau, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.	
CÉ #18-05-2022-02	1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 27 avril 2022 <i>Le procès-verbal a été transmis par courriel aux membres et préalablement lu. Aucune correction n'est proposée.</i> EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Luce Vadnais, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.	

1.4 Suivis de la rencontre du 27 avril 2022

Campagnes de financement

Après consultation de l'équipe-école, Gabriel Duquette indique qu'il est préférable d'attendre à l'année prochaine afin d'organiser notre prochaine campagne de financement. Il revient sur l'importance de diversifier nos campagnes. Dominique Coulombe indique qu'il serait intéressant d'opter pour la campagne d'achat d'arbres de Noël. Une discussion aura lieu à l'automne.

Activité de fin d'année - Jeux dans la cour une journée en juin (Campagne de financement pour les finissants 2022-2023)

Pour maximiser les profits qui seront remis aux élèves, un parent d'un de nos élèves propose de commanditer les Mr. Freeze et les jus. Nous pourrions également obtenir une commandite d'une épicerie.

2. Parole au public

3. Adoption et approbation

3.1 Sortie à la Sépaq – 1^{re}, 2^e année et classe DL (approbation)

Dans le cadre de la mesure « sortie éducative en classe nature (mesure 15021 volet 4) », les élèves de 1^{re} et de 2^e année ainsi que les classes d'enseignement spécialisé souhaitent visiter la Sépaq du Mont Saint-Bruno le 15 juin prochain.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé sur le sujet.

Aucun vote n'est demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Ariane Thibault, il est résolu **à l'unanimité D'APPROUVER** la sortie à la Sépaq selon les modalités proposées.

3.2 Sortie à la crèmerie – Parrainage 002 et 501 (approbation)

Caroline Daunais-D'Amours et François Lake-Héon souhaitent inviter leurs élèves à la crèmerie au courant du mois de juin. Luce Vadnais propose d'élargir la proposition de sortie à tous les groupes intéressés.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé sur le sujet.

Aucun vote n'est demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Luce Vadnais, il est résolu **à l'unanimité D'APPROUVER** la sortie à la crèmerie pour les groupes intéressés.

3.3 Fête pour les finissants de 6^e année (approbation)

Plusieurs élèves de 6^e année souhaitent organiser une fête des finissants. La fête aurait lieu le 17 juin, à l'école, entre 18h30 et 22h00. Des jeux et un mini buffet sont au programme. Elles aimeraient faire une demande de commandite au IGA afin d'en réduire les coûts.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé sur le sujet.

Aucun vote n'est demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Karine Darveau, il est résolu **à l'unanimité : D'APPROUVER** la fête pour les finissants selon les modalités proposées.

CÉ #18-05-2022-03

CÉ #18-05-2022-04

CÉ #18-05-2022-05

CÉ #18-05-2022-06

3.4 Plan de lutte (adoption)

L'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposé par le directeur de l'école;

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école;

En vertu de l'article 75.2 de la Loi sur l'instruction publique, ce plan prévoit les engagements qui doivent être pris par le directeur envers l'élève victime d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ainsi que les démarches qui doivent être entreprises par le directeur auprès de l'élève qui est l'auteur d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci;

Par ailleurs, un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être distribué aux parents et le CÉ doit veiller à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible;

Gabriel Duquette présente la mise à jour du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. L'école a procédé à un sondage cette année afin d'évaluer le sentiment de sécurité des élèves. Les membres du comité intimidation ont analysé les résultats, mis à jour l'état de la situation et suggéré des priorités en vue de l'année scolaire 2022-2023. Le plan de lutte sera déposé sur notre site Internet.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé sur le sujet.

Aucun vote n'est demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Avril Hamel-Jolette, il est résolu à l'unanimité :
D'ADOPTER le plan de lutte pour l'année scolaire 2022-2023.

3.5 Principe d'encadrement des frais chargés aux parents (Établir)

Le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes a adopté la Politique relative aux contributions financières exigées par les écoles et les centres conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP) (art. 110.12 LIP pour le centre);

Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

- *les différentes politiques du Centre de services scolaire des Patriotes balisant certains frais ainsi que leur gestion;*
- *le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);*
- *les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP) (art. 109 LIP pour le centre);*

CÉ #18-05-2022-07

Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

Aucun vote n'est demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de William Provost-Micheletti, il est résolu à l'unanimité;

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2022-2023. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

4. Informations et affaires nouvelles

4.1 Covid-19

Gabriel Duquette indique qu'un seul élève est en isolement préventif. L'allègement du port du masque obligatoire nous donne un souffle nouveau en vue de la fin de l'année scolaire.

5. Parole à la direction

Gabriel Duquette souligne le travail du personnel du service de garde pour la belle semaine de la garde scolaire. Plusieurs activités ont été organisées et le plaisir était au rendez-vous. Malgré la fatigue de la fin de l'année scolaire, il souligne les initiatives des membres de l'équipe-école afin d'agrémenter la vie scolaire des élèves et développer le sentiment d'appartenance.

6. Parole à la technicienne au service de garde

Myriam Jodoin est fière de l'équipe du service de garde. Elle revient sur les activités de la semaine de la garde scolaire. Le thème de la prochaine journée pédagogique (24 mai) sera « Profitons du printemps ». Une sortie au parc Gauthier est prévue.

7. Parole aux enseignants

Ariane Thibault indique que quatre enseignants(es) et leurs élèves participent au projet de la ville de Sainte-Julie : les bacs à jardin. Belle initiative! Elle souligne également l'activité de parrainage entre elle et Luce Vadnais. Elles ont planifié une activité avec les Beebot. Bravo!

8. Parole aux parents

Les parents félicitent le personnel et les encouragent en vue de la fin de l'année.

9. Parole au représentant au Comité de parents du CSSP

Dominique Coulombe présente les sujets abordés lors de la dernière rencontre. Elle indique aux membres qu'elle aimerait passer le flambeau à un autre parent pour l'année scolaire 2022-2023.

12 mai :

- Élections au CA
- Pièce « Un parent presque parfait » du Théâtre Parminou
- Questionnement de parents sur l'ouverture du service de garde lors des journées pédagogiques du mois d'août
- Une école a offert aux élèves un club d'échec. Les commentaires furent positifs.

10. Sujets divers

Aucun sujet divers

CE #18-05-2022-08

11. Levée de l'assemblée
Tous les sujets ont été traités.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Dominique Coulombe, il est résolu **à l'unanimité**
D'APPROUVER la levée de la séance à 18h18.

(signature)
Dominique Coulombe, présidente

(signature)
Gabriel Duquette, directeur